

Rapport

Date séance CE : 19 juin 2019
Direction : Direction de l'économie publique
N° d'affaire: --
Classification: Non classifié

Swiss Center for Design and Health (SCDH AG) ; crédit d'objet

Sommaire

1	Synthèse	2
2	Bases légales	2
3	Description du projet.....	2
3.1	Contexte	3
3.2	Mission, concept, domaines d'activité et organisation	3
3.2.1	Mission	3
3.2.2	Concept et domaines d'activité	4
3.2.3	Organisation	6
3.3	Etat et planification du développement de l'entreprise	8
3.4	Demande de soutien auprès de la Confédération et calendrier	9
3.5	Coûts et financement pour les années 2021 à 2028	9
3.6	Contributions financières et arrêté du canton de Berne sur le crédit nécessaire pour les années 2021 à 2024	11
4	Place du projet dans le programme gouvernemental de législature et dans d'autres planifications importantes	11
5	Répercussions sur les finances, l'organisation, le personnel, l'informatique et les locaux.....	12
6	Répercussions sur les communes	12
7	Répercussions sur l'économie, l'environnement et la société.....	12
8	Proposition.....	13



1 Synthèse

En vertu de la loi sur l'encouragement de l'innovation, une demande de crédit visant à renforcer le site médical bernois est soumise au Grand Conseil. Elle porte sur des subventions à l'exploitation d'un montant de 15 millions de francs destinées à la société *Swiss Center for Design and Health AG* (SCDH AG) pour les années 2021 à 2024. Pour la période 2025-2028, les subventions d'exploitation devraient être reconduites à un niveau inférieur (10 millions de francs) conformément au business plan de SCDH AG jusqu'à ce que l'autonomie financière soit atteinte en 2029. Les subventions cantonales ne seront versées que si la Confédération participe aux frais d'exploitation dans les mêmes proportions au titre de l'encouragement de la recherche et de l'innovation. Un arrêté du Conseil-exécutif constitue une condition fondamentale pour que SCDH AG puisse déposer sa demande auprès du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation dans le délai imparti, à savoir d'ici la fin du mois de juin 2019. L'arrêté du Grand Conseil est prévu pour la session d'hiver 2019 et doit envoyer un signal clair au Conseil fédéral afin que le projet de SCDH AG soit intégré dans le message pour les crédits FRI 2021-2024. La décision de la Confédération est attendue fin 2020. Les dépenses sollicitées sont inscrites au budget 2019 et dans le plan intégré mission-financement 2020-2022.

2 Bases légales

- Loi fédérale du 14 décembre 2012 sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI ; RS 420.1) : articles 7 et 15
- Ordonnance du 29 novembre 2013 relative à la loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (ordonnance sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation, O-LERI ; RS 420.11) : articles 20 à 23
- Ordonnance du DEFR du 9 décembre 2013 relative à l'ordonnance sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (O-LERI-DEFR ; RS 420.111) : articles 12 à 14
- Loi du 27 janvier 2016 sur l'encouragement de l'innovation (LEI ; RSB 901.6) : articles 2 à 10
- Loi du 26 mars 2002 sur le pilotage des finances et des prestations (LFP ; RSB 620.0) : articles 46, 48, alinéa 1 et article 52
- Ordonnance du 3 décembre 2003 sur le pilotage des finances et des prestations (OFP ; RSB 621.1) : article 148

3 Description du projet

La promotion de la capacité d'innovation est un élément central de la politique menée par le canton de Berne en matière d'économie et de formation. Dans le cadre de la stratégie économique 2025, le Conseil-exécutif s'est déjà explicitement fixé comme objectif de renforcer le site médical et de promouvoir les innovations. L'entrée en vigueur de la loi sur l'encouragement de l'innovation le 1^{er} octobre 2016 a permis de créer les conditions juridiques requises pour mener une nouvelle politique d'innovation et octroyer le soutien financier demandé ici. Dans le programme gouvernemental de législature 2019-2022, le Conseil-exécutif a clairement confirmé sa volonté de faire de Berne un site médical jouant un rôle de premier plan en Suisse, de lui conférer un rayonnement international et de créer dans cette optique de nouveaux centres de recherche et de développement.

Dans ce contexte, une demande de crédit pour un projet revêtant une importance centrale pour la promotion du site médical est soumise à l'approbation du Grand Conseil.

3.1 Contexte

Les secteurs de l'assistance médicale et des soins de santé préventifs recouvrent bien plus de choses que les seuls soins médicaux : le design, l'architecture et la communication y gagnent en importance. Dans un marché de la santé de plus en plus influencé par les consommateurs et consommatrices, la qualité des soins, la qualité des résultats et la sécurité deviennent également des critères sur lesquels les patients et patientes se basent pour choisir un établissement de soins tel qu'un hôpital pour traitement ambulatoire ou hospitalier. La promotion et la préservation globales de la santé individuelle et collective nécessitent des processus, des instruments et des infrastructures permettant de mieux exploiter ces aspects dans la promotion de la santé. Il sera ainsi possible de mieux prendre en compte l'évolution des besoins ainsi que les attentes des personnes concernées par le domaine de la santé, et d'optimiser la qualité et la sécurité de la prise en charge des patients et patientes. Les évolutions basées sur l'expérience et sur des données probantes, qui tiennent compte du point de vue de différents acteurs (patients et patientes, personnel médical, décideurs et décideuses, autres institutions, etc.), permettent d'ouvrir de telles voies innovantes dans le domaine des soins. Celles-ci vont du soutien à la communication apporté par des interfaces numériques à la définition de processus et à l'aménagement intérieur en passant par l'activation de potentiels sociétaux du changement et la participation des patients et des patientes par le biais du design. En effet, de nombreuses problématiques dans le domaine de la santé sont en fait des problèmes de design. Le *Swiss Center for Design and Health* (SCDH) devrait constituer en Suisse une institution unique qui développera de nouvelles solutions basées sur le design pour un système de soins porteur d'avenir. La fonction du design, dans le cadre de l'activité de recherche et de développement exercée au sein du SCDH, est d'améliorer les locaux, l'environnement et les processus en jeu des points de vue de la durabilité, de la rentabilité, de la sécurité, de l'écologie, de la transparence et de l'innovation. Le SCDH vise la recherche de pointe, avec déjà plus de 20 programmes de recherche en coopération avec autant de partenaires de terrain, dont l'intérêt est établi par leurs déclarations d'intention. La recherche est effectuée au plus près du marché et les applications qui en découlent s'orientent en fonction de ce dernier. Le SCDH peut ce faisant compter sur la collaboration interdisciplinaire, unique en Suisse et établie de longue date entre la Haute école spécialisée bernoise (HESB) et de nombreux partenaires qui appliquent les résultats de la recherche à leurs projets de design dans le secteur de la santé. Des subventions cantonales et fédérales supplémentaires allouées au titre du programme fédéral concernant les centres de compétences technologiques devraient permettre de renforcer considérablement le site médical de Berne en vue d'atteindre l'excellence au plan international.

3.2 Mission, concept, domaines d'activité et organisation

3.2.1 Mission

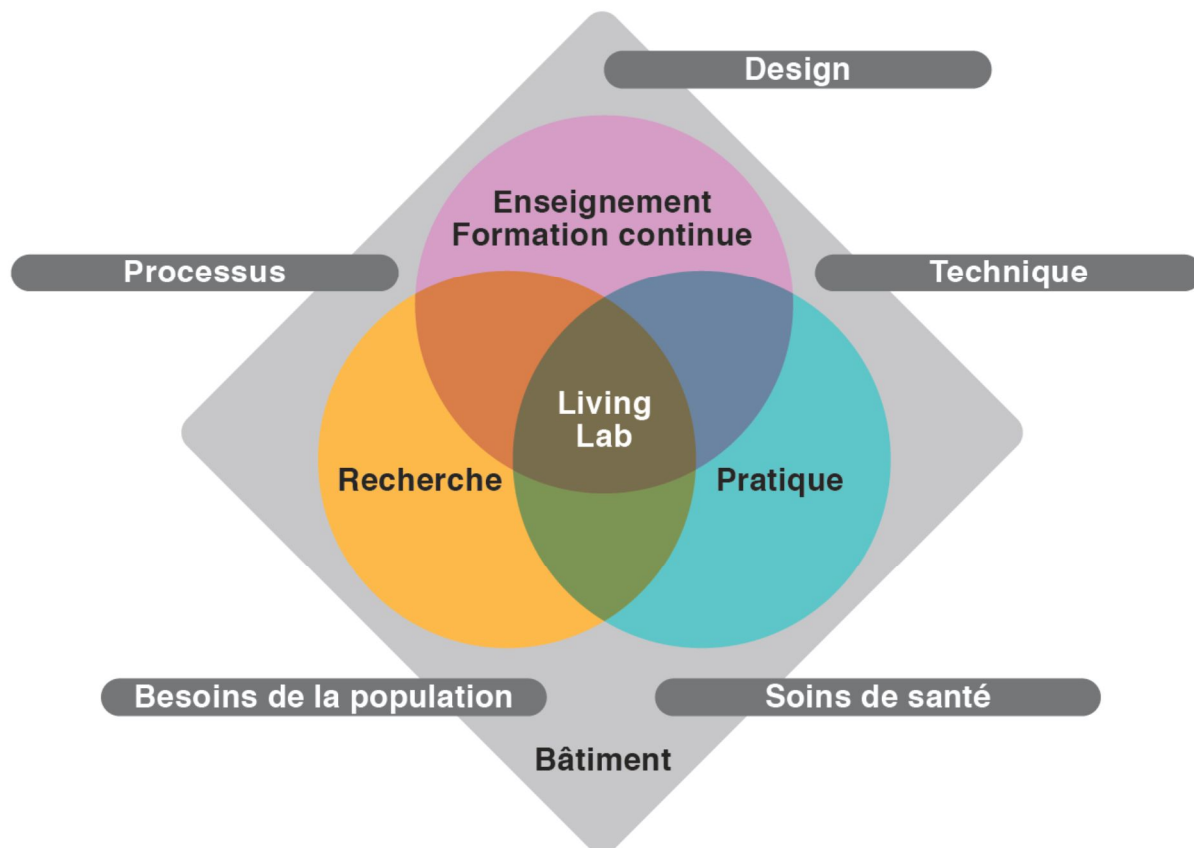
Le SCDH doit devenir un centre leader à l'échelle nationale et réputé à l'échelle internationale assurant l'interface entre design et santé. Il mènera, sous l'angle du design, des recherches sur des soins médicaux et paramédicaux efficaces, sur une architecture orientée sur les besoins des utilisateurs ainsi que sur une intégration optimale de l'informatique et de la communication – donc sur des aspects essentiels, qui rendront les établissements de soins

suisses plus efficaces, plus rentables et plus concurrentiels aux niveaux national et international. L'équipe interdisciplinaire et expérimentée de la HESB travaille avec succès depuis plus de dix ans dans les domaines du design, de la santé, de l'architecture, de l'économie, de la technique et de l'informatique, et collabore étroitement avec l'Université de Berne ainsi qu'avec des partenaires nationaux et internationaux performants issus des milieux économiques et scientifiques. La recherche, l'enseignement, la formation continue et la promotion de l'innovation sont ainsi regroupés de manière optimale sous un même toit.

3.2.2 Concept et domaines d'activité

Le terme de « design » est utilisé dans une acception aussi large que dans les pays anglo-saxons : en tant que mise en pratique de toute conception. Le concept scientifique actuel de design va donc bien au-delà de la notion communément admise de design (industriel) en tant que « mise en forme ». Les différentes professions du secteur du design (telles que le design graphique et le design en communication, le design industriel, le design de service, mais également l'architecture et l'architecture d'intérieur, etc.) forment ensemble une pratique à laquelle différents domaines collaborent de manière interdisciplinaire. Depuis plus de dix ans, le groupe de recherche interdisciplinaire *Health Care Communication Design* poursuit cette approche à la HESB avec des projets fructueux, qui vont de la conception de processus dans le domaine de la santé au développement de concepts pour l'architecture intérieure et la conception architecturale de bâtiments hospitaliers et d'établissements de soins, en passant par le design de produits. Cette forme de collaboration sera reprise au SCDH et poursuivie dans le domaine de la recherche. Au SCDH, la recherche en matière de design sera menée en relation avec d'autres disciplines (recherche dans le domaine des soins, de l'architecture, des processus, de l'informatique, etc.). Dans une telle procédure, le design s'oriente sur les personnes et leurs besoins variés, et se base notamment sur l'expérience ainsi que sur des données probantes, et non sur des débats à propos de la « bonne forme ».

Illustration 1 : concept et domaines d'activité



Le contexte des problématiques va des besoins physiques, psychiques et sociaux à l'exigence intellectuelle qu'a l'être humain de comprendre les objets qui l'entourent. Le design tel que le comprend le SCDH peut ainsi se rapporter aussi bien à la conception d'objets et d'environnements architecturaux qu'à la conception de processus de travail et d'interactions humaines dans le domaine de la santé ainsi que dans les univers du quotidien. Le point d'ancrage pour le *Swiss Center for Design and Health* est un bâtiment multifonctionnel, qui réunit la recherche, le développement, l'économie et l'enseignement. L'illustration 1 montre de manière schématique les différentes fonctions et les champs d'action centraux qui seront regroupés dans ce bâtiment axé sur la pratique. Il s'agira d'un établissement sanitaire, dont l'architecture s'appuiera sur des critères éprouvés et représentant au moyen de l'architecture, de la technologie et du design ce qui y sera enseigné, à savoir le design et la santé. Le cœur du bâtiment abritera un « *living lab* ».

SCDH AG est divisé en trois champs d'activité et fournit les prestations suivantes :

- *Recherche dans le living lab – coopérative, innovante, ciblée*
Dans le *living lab*, des recherches sont effectuées sur des problématiques d'actualité concernant les relations entre design, architecture, processus et santé, et des solutions transposables dans la pratique sont élaborées. → Préparation et réalisation de projets de recherche et de développement, rôle d'expert dans des comités et dans le cadre de marchés publics, visites sur le terrain, élaboration

d'analyses et de rapports de recherche sur la base de mandats, publications, brevets, etc.

- *Pratique dans le living lab – collaboration avec des entreprises*
Cette interface de portée nationale rapproche des entreprises, des institutions de soins et des partenaires de recherche et développement grâce à des formats modernes d'échange de données, soutient les start-up et sensibilise le public à cette thématique. → Préparation et réalisation de projets de développement de produits, prototypage, mise en location du *living lab* pour des projets de recherche externes, fourniture de conseils à des entreprises et des ONG, organisation d'ateliers, conférences, événements de réseautage, etc.
- *Le living lab en tant que lieu d'apprentissage et d'échange – enseignement et formation continue pour différents groupes cibles*
Des formations initiales et continues exceptionnelles, axées sur la pratique et la recherche, des formats de dialogue et des groupes de réflexion – dont une nouvelle offre d'étude « *Health Care Design* » – permettent aux personnes exerçant une activité professionnelle d'acquérir des compétences clés dans les domaines les plus différents. → Préparation et concrétisation d'une offre étendue de formation continue en collaboration avec des hautes écoles, développement de nouveaux cursus, fourniture de conseils et de formation *in situ* à des entreprises et des organisations, etc.

3.2.3 Organisation

Afin de développer, de tester et de mettre en œuvre de nouvelles voies pour le système de santé de demain en collaboration avec différents groupes d'intérêts, le SCDH sera constitué en tant que partenariat public-privé (PPP) et organisé sous la forme d'une société anonyme à but non lucratif au sens du Code des obligations. Le SCDH sera un centre d'excellence pour la formation continue comme pour la recherche et le développement.

L'illustration 2 représente la structure que la société SCDH AG devrait présenter à partir de 2021.

Le SCDH est conçu pour développer des solutions d'avenir répondant aux besoins des mandants, des milieux politiques et de la société de manière interdisciplinaire, transdisciplinaire et interprofessionnelle dans les trois domaines d'activité que sont la recherche, l'enseignement/la formation continue et la pratique. Outre l'exploitation opérationnelle avec ces trois domaines d'activité, la structure organisationnelle de SCDH prévoit donc un soutien apporté par un groupe de pilotage interdisciplinaire et par un comité international.

Illustration 2 : organigramme



Le groupe de pilotage interdisciplinaire garantira que les projets de recherche du SCDH sont effectivement réalisés de manière interdisciplinaire et transdisciplinaire. Ainsi, l'un des atouts déterminants du groupe de recherche *Health Care Communication Design* (HCCD) de la HESB doit être transféré dans le SCDH et renforcé.

Au sein du comité, des experts et expertes internationaux évalueront l'activité de recherche de manière critique selon des critères scientifiques, la compareront à des questions actuelles relevant d'activités internationales de recherche et de publication et s'appuieront sur leurs conclusions pour fournir des recommandations concernant le développement du SCDH au conseil d'administration, au groupe de pilotage interdisciplinaire ainsi qu'à la direction.

Ce modèle d'organisation ne sera opérationnel qu'à partir de 2021. Pendant la phase de mise en place de 2019/2020, un conseil d'administration comprenant quatre membres coordonnera la mise sur pied opérationnelle, scientifique et pédagogique du centre. A partir de 2021, le conseil d'administration sera entièrement pourvu conformément aux statuts, avec un profil d'exigences claire et cinq à neuf membres.

3.3 Etat et planification du développement de l'entreprise

La société SCDH AG a été fondée le 6 juin 2019. Au moment de sa création, son actionnariat se composait comme suit (le capital-actions versé est mentionné entre parenthèses) :

- Haute école spécialisée bernoise (2 mio CHF)
- Groupe de l'Ile (1 mio CHF)
- Université de Berne (1 mio CHF)
- Visana SA (0,3 mio CHF)
- Girsberger AG (0,1 mio CHF)
- Komform GmbH (0,1 mio CHF)
- LerNetz SA (0,1 mio CHF)

La collaboration avec SCDH AG suscite un vif intérêt, que ce soit pour la réalisation de projets ou la recherche. Plus de 20 entreprises, institutions de recherche et associations ont déposé des déclarations d'intention écrites (*letter of intent*). Une entreprise de grande envergure prévoit de plus de participer au financement d'une chaire professorale (chaire dotée). Ces déclarations d'intention sont documentées dans la demande confidentielle adressée à la Confédération et seront portées à la connaissance de la Commission des finances. Elles ne sont cependant pas mentionnées dans le rapport de la Direction de l'économie publique pour des raisons de confidentialité.

Le développement ultérieur du SCDH devrait se subdiviser en deux phases :

- *Phase de mise sur pied 2019-2020*
Pendant cette période, les structures existantes à la HESB seront transférées dans la société SCDH AG, les nouvelles chaires professorales de la HESB et de l'Université seront mises en place, la formation continue sera planifiée et les objets loués pour le SCDH seront examinés puis développés conformément au concept. La conception organisationnelle de la direction, du conseil d'administration et du comité sera également définie de manière plus précise. La recherche d'autres partenaires se poursuivra sur toute cette période. La demande adressée à la Confédération sera encore développée après avoir été soumise, des documents supplémentaires seront remis dans la mesure du possible.
- *Phase d'exploitation 2021-2028*
La phase d'exploitation commencera début 2021, une fois que la Confédération et le canton auront donné leur accord pour le financement. Le centre débutera son exploitation opérationnelle et se développera conformément au calendrier. Cette phase est expliquée de manière détaillée dans la demande adressée à la Confédération. Elle n'est pas précisée ici pour des raisons de confidentialité.

3.4 Demande de soutien auprès de la Confédération et calendrier

A la fin du mois de juin 2019, SCDH AG remettra au Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation la demande définitive de soutien fédéral pour la période 2021-2024. La demande montrera dans quelle mesure le SCDH revêt une importance nationale, quelle valeur ajoutée il apportera à l'ensemble du pays et en quoi il contribuera au rayonnement international. Elle présentera également les raisons pour lesquelles la Confédération doit soutenir SCDH AG et dans quelle mesure l'établissement remplit des tâches qui ne peuvent pas être confiées à une haute école (EPF, université, haute école spécialisée) ou à un autre établissement au sens de l'article 15 LERI qui serait déjà soutenu par la Confédération. Les aides demandées à la Confédération sont mentionnées dans le tableau 1 au chiffre 3.5.

Les principales étapes à venir sont les suivantes :

- Fin juin 2019 : dépôt de la demande par SCDH AG auprès du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI).
- Session d'hiver 2019 : AGC sur le crédit pour les subventions cantonales d'exploitation de SCDH AG au cours des années 2021-2024.
- Février 2020 : réponse provisoire du SEFRI à la demande de SCDH AG.
- Printemps 2020 : adoption du message du Conseil fédéral sur les crédits-cadre Formation, recherche et innovation pour les années 2021 à 2024 (message FRI 2021-2024).
- Juin 2020 : ACE constatant si le référendum facultatif relatif à l'AGC a abouti.
- Session d'automne/hiver 2020 : approbation par les Chambres fédérales du message FRI pour les années 2021 à 2024 et du crédit-cadre correspondant pour l'article 15 LERI.
- Fin 2020 : décision (individuelle) du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) concernant la demande de SCDH AG.
- A partir de 2021 : versement annuel des subventions de la Confédération et du canton en fonction de l'examen annuel effectué par le SEFRI en vertu de l'article 13, alinéa 3 O-LERI-DEFR.

3.5 Coûts et financement pour les années 2021 à 2028

Le tableau suivant fournit un aperçu des charges et du financement.

Le financement comprend la phase de mise en œuvre avec l'exploitation provisoire et la mise sur pied du SCDH de 2021 à 2028. D'après le business plan, le SCDH devrait pouvoir s'autofinancer au bout de huit années (à partir de 2029). Sur la période 2021-2028, le SCDH table sur une dépense annuelle d'environ 10 à 18 millions de francs. Celle-ci se compose de coûts fixes relativement stables et d'une dépense initiale élevée. Un récapitulatif détaillé des dépenses et recettes prévues est joint à la demande confidentielle adressée à la

Confédération. Les éléments de la planification financière se basent sur les dimensions connues actuellement pour représenter le besoin d'investissement ainsi que l'évolution des dépenses et du revenu. L'estimation des coûts pour l'infrastructure et pour le bâtiment qui sera utilisé provisoirement repose sur des valeurs empiriques usuelles dans la branche. Outre les biens d'investissement, les postes de coûts les plus importants sont surtout les traitements et les loyers. Après une première phase de consolidation et d'optimisation, le déménagement dans un bâtiment détenu en propre est prévu pour 2026 et générera des charges d'exploitation supplémentaires ainsi que, l'année suivante, des pertes de rendement (les difficultés d'adaptation qui se répercutent de manière négative sur le volume de mandats et le nombre de projets ne seront visibles qu'en 2027 du fait du temps de planification nécessaire pour ces deux types de travaux). Le SCDH vise parallèlement une croissance lente et contrôlée jusqu'à parvenir à une exploitation intégrale en 2026. D'autres optimisations au sein de l'entreprise devraient permettre de réduire les charges totales par la suite. Selon les prévisions stratégiques actuelles, le centre devrait connaître une exploitation normale à partir de 2028. Indépendamment des subventions cantonales et fédérales reçues, le financement du nouveau bâtiment fera l'objet d'une procédure distincte et sera obtenu sur le marché des capitaux.

Tableau 1 : Charges et financement pour les années d'exploitation 2021 à 2028 (en millions de francs)

	2021	2022	2023	2024	Total	2025	2026	2027	2028	Total
<i>Charges totales</i>	10,52	10,21	17,71	17,87	56,31	17,13	14,50	11,33	11,28	54,24
<i>Subvention fédérale</i>	2,25	3,38	4,87	4,50	15,00	4,33	2,34	2,00	1,33	10,00
<i>Subvention cantonale</i>	2,25	3,38	4,87	4,50	15,00	4,33	2,34	2,00	1,33	10,00
<i>Revenus SCDH</i>	6,02	3,46	7,96	8,87	26,31	8,47	9,82	7,33	8,62	34,24
<i>Loyer canton</i>	0,05	0,05	0,05	0,05	0,2	0,05	0,05	0,05	0,05	0,2
<i>Part du canton (subventions)</i>	21%	32%	28%	26%	27%	25%	16%	18%	12%	18%

Le financement initial du SCDH sera octroyé par la Confédération et le canton de Berne et s'effectuera sur deux périodes d'encouragement de quatre années chacune. Pour la première année, la Confédération et le canton seront tous deux priés de verser une subvention de 15 millions de francs. Pour la deuxième année, une subvention de 10 millions de francs leur sera demandée à chacun. Les subventions annuelles sont adaptées aux charges et revenus planifiés dans le modèle financier et varient entre 1,3 million et 4,9 millions de francs. La part de subvention cantonale sera de 27 pour cent pour l'ensemble de la première période 2021-2024, puis de 18 pour cent pour la deuxième période 2025-2028.

Ce financement initial sera peu à peu complété et remplacé par les revenus de SCDH AG. Les revenus seront générés par l'activité opérationnelle ainsi que par deux phases de capitalisation. De plus en plus de revenus seront également générés par des projets de recherche, des offres de formation continue et des prestations. Les revenus suivront une courbe de croissance qui se stabilisera progressivement au cours de ces huit années. Pendant la première phase de capitalisation, la mise en service de l'entreprise a été garantie par la souscription d'un capital-actions de 4,6 millions de francs lors de la fondation de SCDH AG suite à la promesse de financement promis par la Confédération à partir de 2021. Dans une deuxième phase, le capital-actions doit encore être augmenté d'environ 3 millions de francs d'ici à 2023, de sorte à ce que la capitalisation totale atteigne au moins 7,5 millions de francs. Ce financement de base est nécessaire à moyen terme pour compenser le déséquilibre entre charges et revenus lors du lancement de SCDH AG et pendant la phase du déménagement.

Selon le business plan, SCDH AG ne demandera plus de subventions fédérales ni cantonales à partir de 2029 parce que la société sera alors en mesure de s'autofinancer. Si tel est le cas, les exigences visées à l'article 9, alinéa 1 de la LEI, selon lequel des aides financières ne peuvent être accordées que pour une période de huit ans au plus, seraient remplies. En vertu de l'article 9, alinéa 2, ces aides ne peuvent être prolongées que de quatre ans au plus dans des cas particuliers si, en raison de circonstances externes, l'autonomie financière du projet n'est pas encore atteinte mais pourra l'être dans le cas où cette mesure d'encouragement est poursuivie.

3.6 Contributions financières et arrêté du canton de Berne sur le crédit nécessaire pour les années 2021 à 2024

La contribution du canton s'élève à 15 millions de francs au total pour les quatre années (cf. tableau 1). Elle requiert un arrêté du Grand Conseil sur le crédit, lequel est soumis au référendum facultatif. Les versements seront effectués durant les années de subventionnement. Selon les circonstances, le paiement final pourrait quant à lui n'être effectué qu'en 2025.

L'octroi de la subvention cantonale est soumis à la condition que la Confédération participe dans les mêmes proportions aux frais d'exploitation au titre de la promotion de la recherche et de l'innovation en vertu de la loi fédérale du 14 décembre 2012 sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI). La Confédération prendra sa décision définitive à la fin de l'année 2020. L'évaluation rigoureuse qui sera effectuée régulièrement par la Confédération impliquera automatiquement la réalisation en temps utile de travaux périodiques d'assurance-qualité sur la base desquels le canton de Berne pourra développer son propre système d'évaluation.

4 Place du projet dans le programme gouvernemental de législature et dans d'autres planifications importantes

Le Conseil-exécutif a inscrit dans le programme gouvernemental de législature 2019 à 2022 la vision « Le canton de Berne accroît son potentiel de ressources et sa capacité économique » et l'objectif stratégique n° 1 « Le canton de Berne est attractif pour l'innovation et l'investissement. Il encourage la recherche et l'économie à travailler en réseau ». Afin d'atteindre cet objectif, le canton s'appuie notamment sur l'axe de développement suivant : « Le canton de Berne devient un site médical de premier plan en Suisse avec un

rayonnement international et il favorise l'implantation de centres de recherche-développement ».

L'affaire est mentionnée dans le rapport et fournit une contribution importante à la réalisation de la vision et à l'atteinte de l'objectif stratégique du Conseil-exécutif. Le projet est conforme à l'orientation visée dans la stratégie économique 2025, dont l'un des trois axes d'intervention est le suivant : « Le canton mise sur l'innovation et le ménagement des ressources naturelles ». La réalisation de SCDH AG sous forme de centre de compétences technologiques national au sens de l'article 15c de la LERI constitue une contribution fondamentale à la mise en œuvre de cet axe d'intervention.

Le projet contribue de manière déterminante à la stratégie de renforcement du site médical de Berne et s'inscrit parfaitement dans la continuité des mesures antérieures telles que le plan directeur de l'Insel Gruppe (ACE 149/2013), le regroupement de l'Hôpital de l'île et des hôpitaux du *Spital Netz Bern* AG ayant conduit à la formation de l'*Insel Gruppe* (ACE 0339/2013), la décision du 1^{er} juillet 2016 visant à créer 100 places supplémentaires en médecine humaine à l'Université de Berne et à proposer à nouveau en intégralité la filière de pharmacie afin de faire de la Faculté de médecine de Berne la plus grande de Suisse (mise en œuvre avec l'ACE 193/2017 sur la capacité d'accueil maximale des filières de *bachelor* en médecine humaine, dentaire et vétérinaire) et les contributions financières à sitem-insel AG (AGC 2015-RRGR-978 du 17 mars 2016 et 2018-RRGR-760 du 6 mars 2019).

5 Répercussions sur les finances, l'organisation, le personnel, l'informatique et les locaux

Les répercussions financières sur le canton sont présentées dans le tableau 1. Les dépenses sont inscrites au budget 2019 et dans le plan intégré mission-financement 2020-2022.

D'après les informations actuelles, l'affaire n'aura pas de répercussions sur l'organisation, le personnel, l'informatique et les locaux, à l'exception de la location d'un nombre limité de bureaux dans le SCDH, nécessaires pour les chaires professorales et le personnel attelé à la recherche au sein de la HESB et d'Unibe. Ces coûts périodiques annuels, dont l'estimation est indiquée au tableau 1, sont – dans la mesure où la Confédération l'accepte – déduits du montant de la subvention cantonale.

6 Répercussions sur les communes

Le financement initial accordé par le canton à SCDH AG n'aura pas de répercussions d'ordre général sur les communes. Ces dernières devraient en profiter indirectement puisque ce soutien renforcera la capacité d'innovation du site économique bernois dans les domaines de la médecine et du design, et augmentera potentiellement l'attractivité de l'ensemble des communes pour l'implantation d'entreprises dans les domaines du design, de la technique médicale ainsi que de la construction et des équipements dans le secteur de la santé.

7 Répercussions sur l'économie, l'environnement et la société

Du fait de sa dimension nationale, SCDH AG aura des retombées économiques positives sur l'ensemble de la Suisse, le canton de Berne en retirant toutefois un profit particulier pour différentes raisons. D'une part, parce qu'à l'avenir, il sera plus intéressant pour les entreprises de design, de technique médicale ainsi que de construction et d'équipement de regrouper leurs sièges, ou tout au moins leurs activités principales, à proximité du centre de

compétences. Les nombreuses déclarations d'intention de collaboration établies avec SCDH AG, qui ont pu être obtenues sur une courte période, montrent clairement l'intérêt et le potentiel du projet. D'autre part, le centre de compétences apportera une contribution notable à la bonne réputation du site médical bernois en tant que leader en matière de recherche et de développement. Le projet améliorera par exemple les conditions générales pour les entreprises implantées dans le canton de Berne et dans la Région capitale Suisse, et déjà actives sur le marché des produits et prestations à la jonction entre les secteurs de la santé et du design, ainsi que pour les entreprises souhaitant pénétrer ce marché à fort potentiel de croissance. Le projet aura également une influence positive sur son environnement, ce qui favorisera l'implantation de nouvelles entreprises et la création de start-up. Il renforcera par exemple l'économie créative dans les domaines du design de produits et de services, du design en communication et en interaction, de l'aménagement intérieur, de l'architecture et de la signalétique grâce à l'extension de son domaine d'activité traditionnel aux champs de la médecine et de la promotion de la santé. Le domaine de la technique médicale ainsi que de nombreux sous-traitants bénéficieront également considérablement de cette impulsion en matière d'innovation issue de l'alliance prometteuse des secteurs du design et de la santé.

Les innovations portées par le design pourront également entraîner une amélioration de la sécurité des patients et des patientes ainsi que des optimisations dans la gestion des processus et des conditions de travail, et ainsi augmenter la qualité et la rentabilité dans le domaine des soins. Les résultats des recherches menées par SCDH AG pourront bénéficier à l'ensemble du système de santé suisse. Les avantages économiques potentiels sont élevés.

8 Proposition

Pour les motifs exposés ci-dessus, nous proposons d'approuver le projet d'arrêté ci-joint.

Berne, le 19 juin 2019

Le directeur de l'économie publique

Christoph Ammann
Président du Conseil-exécutif